

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 23/01/2024

DECISION N° 20240123\_B\_006

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,  
Martine GINET

Était excusé représenté : Patrick Bruno MARCON : Pouvoir à  
Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Finances – Mutualisation :**  
**Objet : Convention de recherche en recettes supplémentaires à passer avec la  
Société CTR OFEE**

Le Bureau,

N° 20240123\_B\_006

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à  
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de recherche en recettes supplémentaires à passer  
avec la Société CTR OFEE,
  - o La rémunération du Prestataire est fixée à hauteur de 30% des  
régularisations réalisées au titre des années civiles non prescrites
  - o Cette convention prend effet à sa date de signature et demeure en  
vigueur jusqu'à la plus rapprochée des deux dates suivantes :
    - La date à laquelle le Prestataire aura mis en œuvre des  
recommandations acceptées par le Client représentant un  
montant cumulé de régularisations supérieur à la somme de  
deux cent mille (200.000) euros
    - La date correspondant à l'expiration d'une période de 12 mois
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 janvier 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240123-20240123\_B\_006-AU  
Reçu le 03/09/2024